

### Article 21 du Règlement

un projet apporte quelque chose aux personnes les plus défavorisées de la société dans le domaine de l'alimentation, du logement, de l'habillement ou de l'enseignement. Dans l'affirmative, nous pourrions peut-être envisager de prêter de l'argent à ces pays, mais certainement pas si les prêts doivent servir à développer le pays d'une manière qui ne profitera qu'aux riches.

Il est intéressant de souligner que l'article 701 de la *International Financial Institutions Act* des États-Unis comporte une disposition de ce genre. Voici ce qu'on peut lire à ce sujet dans le mémoire du groupe de travail des Églises sur la responsabilité des corporations:

L'article 701 interdit aux institutions multilatérales américaines de fournir de l'aide aux pays qui violent grossièrement et systématiquement les droits de l'homme reconnus internationalement, à moins qu'il puisse être établi que le projet d'aide satisfait à des besoins humains fondamentaux. Par besoins humains fondamentaux, on entend l'alimentation, l'habillement, le logement, la santé et l'éducation.

C'est un des domaines dans lesquels nous devrions être prêts à agir et où on devrait nous rendre des comptes. Comme mes collègues l'ont dit, nous pensons que cette motion, qui demande des comptes, devrait bénéficier de l'appui de tous les partis à la Chambre, et j'exhorte tous les députés du parti gouvernemental à l'appuyer.

**M. le vice-président:** Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

### REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

## DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

### LES AFFAIRES PROVINCIALES

#### LES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS EN ONTARIO

**Mme Sheila Copps (Hamilton-Est):** Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour féliciter le premier ministre (M. Mulroney) du magnifique travail qu'il a accompli au nom de son collègue, Frank Miller. La population a rejeté carrément et entièrement le programme conservateur, tellement typique d'un gouvernement qui dirige par avertissements présidentiels. A vrai dire, la débandade des conservateurs ontariens a commencé quand leur leader a refusé de prendre part à un débat des chefs et qu'il s'est ensuite pendu aux basques du premier ministre mais ça n'a pas duré.

Je comprends que le premier ministre ait refusé, à Bonn, de donner son opinion en anglais sur les résultats des élections. La victoire sensationnelle que David Peterson et les libéraux ontariens venaient de remporter, leur parti ayant obtenu le plus grand nombre de voix, était une répudiation massive des sept

mois pendant lesquels le gouvernement Mulroney n'a fait que manquer à ses promesses.

Le premier ministre a dit, lors du «love-in» tory retransmis par satellite, «Vous pouvez parier votre hypothèque sur une majorité tory». A titre de critique du logement, je viens réclamer mon dû.

Aujourd'hui, le premier ministre attribue les pertes colossales des conservateurs à un esprit de revanche. Il est vrai qu'il s'y connaît à propos de revanche, à preuve le coup bas qu'il a porté au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) au sujet de l'embargo américain au Nicaragua. Le premier ministre s'imagine que le désir de se venger pourrait l'emporter sur le désir de se faire élire. Cette attitude conservatrice est révolue. Les Canadiens ne veulent pas se venger; ce qu'ils veulent ce sont des emplois. Que le premier ministre prenne bien garde, le message de l'Ontario signifie . . .

**M. le Président:** Je regrette d'interrompre la députée, mais son temps de parole est écoulé.

\* \* \*

### LA CONSOMMATION

#### LES ESCOMPTEURS D'IMPÔT

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur le Président, je tiens à faire connaître à la Chambre un autre exemple de la politique conservatrice d'étrangement par consultation.

Tout l'automne et tout l'hiver, des députés et des groupes de consommateurs ont entendu le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) dire son intention de mettre fin à la pratique scandaleuse de l'escompte d'impôt. A l'instar de son prédécesseur libéral, il se proposait d'agir et il a dit à des représentants du groupe québécois de défense des consommateurs, l'ACEF, qu'il comptait présenter un projet de loi à la Chambre à cet égard avant la fin de juin.

Toutefois, hier, le ministre a changé son fusil d'épaule et dit maintenant vouloir procéder à d'autres consultations et élaborer un document à ce sujet. Cela prendra encore des semaines et des mois. Le ministre devrait savoir que plus longtemps il consultera plus il lui sera difficile de prendre finalement des mesures, car l'escompte d'impôt prend rapidement de l'ampleur. Depuis 1981, le nombre de firmes a quadruplé, leurs revenus ont quintuplé et les bureaux sont treize fois plus nombreux et dépassent le millier.

Tout cela, dans un secteur d'activité que tout le monde condamne parce qu'on y extorque des dizaines de millions de dollars à ceux qui sont le plus dans le besoin. Beaucoup de cet argent provient du crédit d'impôt-enfant du gouvernement fédéral. Et, pourtant, le ministre parle de consulter encore et encore. Mais consulter qui et dans quel but? Le ministre devrait se rendre compte qu'il vient un moment où la consultation est un faux-fuyant et . . .

**M. le Président:** Je regrette de devoir interrompre le député, mais le temps mis à sa disposition est expiré.